



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 1^{er} juillet 2009

**Préavis N° 18/2009 concernant la
réfection de la route de la Gare.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 juin 2009 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 18/2009, ouï le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 103'300.- pour ces travaux ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- amortir le montant total sur les exercices courant via le compte 430.3142.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 juin 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Henri van Kuijk



La secrétaire


Patricia SAVA